

**Compte rendu
de la réunion tenue
au CFER des Chênes
de Saint-Nicéphore**

le 10 avril 2013

Préparé par



5524 rue St-Patrick, suite 378
Montréal (Québec) H4E 1A8

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2012	1
4.	ACTIONS DE SUIVI.....	2
4.1.	Résultats d'échantillonnage des puits d'eau potable	2
4.2.	Site d'enfouissement recevant les matières résiduelles de la municipalité de Saint-Hyacinthe	2
4.3.	Referendum municipal sur le projet d'agrandissement.....	3
4.4.	Bruit perçu chez M. Gauthier	4
4.5.	Négociations en vue d'acquérir RCI Environnement	6
4.6.	Demande d'accès à l'information pour obtenir une copie des rapports de visites du MDDEFP	7
4.7.	Invitation d'un représentant du MDDEFP pour expliquer leurs rôles et responsabilités aux visites au site d'enfouissement	7
5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	8
5.1.	Registre des plaintes	8
5.2.	Registre des visites du MDDEFP	8
6.	DIVERS.....	9
7.	PROCHAINE RÉUNION	9

Liste des annexes

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Figure présentant la localisation des puits d'eau potable échantillonnés
Annexe 4	Résultats de l'échantillonnage des puits d'eau potable
Annexe 5	Registre des plaintes
Annexe 6	Registre des visites du MDDEFP

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Alex Craft, directeur général de Transfert Environnement, indique au Comité que Mme Marie Beaubien a pris un an de congé sabbatique et que par conséquent, il assurera l'animation des prochains comités.

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie les membres pour leur flexibilité compte tenu du report de la rencontre initiale.

La liste des présences figure à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Mme Faucher souhaite ajouter une demande aux Varia, de la part du Club du Faisan qu'elle représente.

L'ordre du jour est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2012

Le compte rendu de la réunion du 5 décembre 2012 a été envoyé aux participants.

Aucun commentaire n'étant émis, le compte rendu est approuvé par tous les participants.

4. ACTIONS DE SUIVI

4.1. Résultats d'échantillonnage des puits d'eau potable

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement chez WM, indique sur la carte les puits échantillonnés. La carte est présentée à l'Annexe 3.

M. Lacombe présente ensuite un tableau Excel qui recense les résultats des trois échantillonnages réalisés depuis 2009. Le tableau est présenté à l'Annexe 4. La colonne verte présente les normes en vigueur pour différents paramètres de qualité de l'eau. M. Lacombe explique brièvement les différents paramètres vérifiés par WM.

M. Lacombe indique qu'aucun dépassement significatif des normes n'a été relevé lors de cette campagne d'échantillonnage. Il précise que la norme relative à l'arsenic a été révisée à la baisse en 2012, ce qui explique que certains résultats d'échantillonnage soient supérieurs à cette nouvelle norme, malgré la constance des valeurs. Néanmoins, il indique que la présence d'arsenic n'est pas considérée comme un facteur de risque pour la santé et que ces dépassements, sont considérés comme mineurs. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la profondeur des puits échantillonnés ?</i>	M. Dussault indique qu'il faudrait se reporter au compte rendu de décembre, où cette question avait été posée. Mme Rolland, rapporteuse, indique que ce compte rendu indique une profondeur des puits comprise entre 50 et 360 pieds.

4.2. Site d'enfouissement recevant les matières résiduelles de la municipalité de Saint-Hyacinthe

Pour faire suite à la discussion ayant eu lieu lors de la précédente rencontre du Comité, M. Dussault précise que les matières résiduelles de la Ville de Saint-Hyacinthe sont envoyées au site d'enfouissement de Lachenaie, sur la Rive-Nord de Montréal.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Cette situation est-elle due au fait que les services de WM sont trop chers pour Saint-Hyacinthe ?</i>	M. Dussault explique qu'il s'agit simplement d'un jeu de concurrence : WM gagne certains contrats et en perd d'autres.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le site de Lachenaie est-il un nouveau lieu d'enfouissement au Québec?</i>	M. Dussault précise que le site de Lachenaie n'est pas nouveau au Québec, et qu'il est exploité par BFI.

4.3. Référendum municipal sur le projet d'agrandissement

M. Dussault rappelle que le 24 mars dernier, le referendum municipal sur le projet d'agrandissement s'est tenu.

Les résultats du referendum sont les suivants :

- Globalement, le oui a récolté 39 % des voix, et le non, 61 %.
- à Saint-Nicéphore particulièrement, le oui a récolté 27 % des voix, et le non, 72 %.
- à Drummondville particulièrement, le oui a récolté 42 % des voix, et le non, 58 %.

M. Dussault explique que WM a pris acte des résultats. Il rappelle qu'il s'agit d'un référendum de nature consultative et que les résultats ont été transmis au ministre.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Savez-vous quand sera rendue la décision du ministre ?</i>	M. Dussault explique qu'il n'y a pas d'échéance préétablie pour rendre cette décision. Le ministre a donc tout le temps voulu pour rendre sa décision.
<i>Étant donné que le non a été majoritaire lors du referendum, WM a-t-elle une solution de rechange ?</i>	M. Dussault rappelle que WM n'a pas d'autre projet sur la table à dessin. Ainsi, si le ministre décide de ne pas aller de l'avant avec ce projet, le processus de fermeture du site s'enclenchera et un autre plan devra être mis en place pour gérer les matières résiduelles au niveau régional.
<i>Vous avez indiqué que le ministre n'a pas d'échéance pour rendre sa décision. Que se passera-t-il alors au niveau de la gestion des matières résiduelles si la décision tarde à venir ?</i>	M. Dussault explique qu'il n'existe pas de délai officiel pour rendre cette décision mais que ce délai sera raisonnable.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'animateur suggère à M. Dussault de rappeler jusqu'à quand WM est en mesure d'assurer ses services avec les conditions actuelles d'exploitation.</i>	M. Dussault explique que WM peut exploiter le site jusqu'aux alentours du mois de juillet de cette année.
<i>La Ville de Drummondville a-t-elle une alternative pour la gestion des matières résiduelles ?</i>	M. Roger Leblanc, directeur de l'environnement et du développement durable de la ville de Drummondville explique que la ville attend la décision du ministre avant toute chose. Si le ministre ne donne pas suite au projet, la gestion des matières résiduelles dépendant de la MRC, celle-ci ira en appel d'offres et les déchets seront envoyés vers un autre site d'enfouissement.
<i>La ville ne prépare-t-elle pas déjà un plan B ?</i>	M. Leblanc, rappelle que la ville attend la décision du ministre. Mme Verville, de la MRC de Drummond, explique que si le ministre refuse le projet, il y aura effectivement un appel d'offres et que ceci est une procédure normale qui devrait se conclure rapidement.
<i>Quand aura lieu la prochaine rencontre du comité de vigilance ?</i>	M. Dussault indique que la prochaine rencontre se tient autour du mois de juin. La décision du ministre devrait alors être connue.
<i>La rencontre aura-t-elle lieu advenant que le ministre n'aille pas de l'avant avec le projet ?</i>	Oui, absolument.

4.4. Bruit perçu chez M. Gauthier

M. Lacombe récapitule les gestes posés depuis la dernière rencontre du Comité. WM a effectué des tests en collaboration avec M. Gauthier. Ainsi, WM fermait progressivement tous les équipements présents sur le site, en effectuant des mesures de bruit et en communiquant avec M. Gauthier pour savoir comment variait sa perception du bruit. Les mesures de bruit, réalisées par la firme Decibel, ont confirmé que WM était conforme à toutes les normes existantes, mais n'a pas permis d'isoler la source du bruit perçu par M. Gauthier.

M. Gauthier a précisé que le bruit qu'il percevait avait cessé durant le mois de janvier, mais qu'il avait repris début février. WM n'a cependant pas pu tirer de conclusions de ces informations, les activités au site n'ayant pas varié durant ces mois. WM a persisté dans ces recherches, et a demandé, le 26 février dernier, à la firme Decibel de localiser sur le site la provenance du bruit à

la fréquence de 10 Hz enregistrée chez M. Gauthier. M. Lacombe précise que les bruits à la fréquence de 10 Hz sont perçus seulement par 5 % de la population. La firme Decibel a réussi à isoler la provenance de ce bruit, qui provenait de la base des torchères.

La firme Decibel a procédé à une mesure en temps réel du bruit à la base des torchères, tout en faisant varier les débits de biogaz envoyés aux deux torchères pour tenter d'éliminer le bruit de 10 Hz. Cependant, les changements possibles aux opérations ne suffisaient pas à éliminer ce bruit. La firme Decibel s'est alors équipée d'une caméra acoustique pour évaluer d'où provenait exactement la fréquence de 10 Hz sur la torchère, pour envisager des mesures d'atténuation.

M. Lacombe présente une vidéo qui illustre une mesure du son par une caméra acoustique, dans le cas d'une éolienne. La vidéo est disponible à l'adresse :

<http://www.youtube.com/watch?v=6lxt9KeEoSA>

M. Lacombe explique que WM travaille donc désormais à identifier et mettre en place des mesures d'atténuation adaptées, et qu'il se donne un horizon de 3 mois pour terminer l'étude et mettre en place ces mesures d'atténuation.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Il me semble que vous aviez déjà eu la même problématique de bruit aux torchères.</i></p>	<p>M. Dussault explique qu'il ne s'agit pas du même problème. Il rappelle que, par le passé, une des deux torchères fonctionnait à plein débit, ce qui occasionnait du bruit à une fréquence différente du bruit perçu par M. Gauthier. À l'époque, la fréquence faisait l'effet d'une caisse de résonance dans une des résidences aux alentours. En réponse à cette problématique, WM avait déplacé les deux torchères, à un emplacement plus éloigné des résidences.</p> <p>M. Dussault rappelle que WM respecte les normes relatives au bruit, mais qu'elle a à cœur de régler le problème de M. Gauthier qui perçoit du bruit malgré ce respect des normes.</p>
<p><i>Comment expliquez-vous que le bruit ait repris en février, quand les températures sont devenues plus douces ?</i></p>	<p>M. Lacombe pense que le froid du mois de janvier a entraîné une plus grande consommation de chaleur par les serres, donc une plus grande utilisation du biogaz par les turbines. En conséquence, le débit de biogaz aux torchères était réduit, ce qui a diminué l'amplitude du bruit, éliminant la nuisance perçue par M. Gauthier.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la problématique de bruit perçu par M. Gauthier.

4.5. Négociations en vue d'acquérir RCI Environnement

M. Dussault rappelle que M. Vincelette a envoyé un courriel aux membres au mois de février pour les informer que WM avait entrepris des démarches en vue d'acquérir la compagnie RCI Environnement. Il indique que le Bureau de la concurrence a donné son feu vert pour compléter cette transaction à certains conditions, mais qu'il reste des négociations à compléter avant que celle-ci soit effective.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Une fois la transaction complétée, quelle part du marché détiendrez-vous ?</i>	M. Dussault explique que cela dépend de quel secteur on parle, mais globalement, WM détiendrait entre 15 et 30 % du marché.
<i>Les informations concernant ces démarches sont-elles accessibles ?</i>	M. Dussault explique que certaines informations sont publiques, notamment les communiqués de presse qui donnent quelques détails, sur le site Internet du Bureau de la concurrence.
<i>Combien y a-t-il de compagnies opérant dans ce métier ?</i>	M. Dussault indique que les compagnies sont nombreuses, et que leur taille varie beaucoup.
<i>Combien y a-t-il d'acteurs majeurs ?</i>	M. Dussault estime qu'il y a environ 6 grands joueurs sur le marché. Il précise qu'il faut distinguer les exploitants d'un site d'enfouissement et les opérateurs de collecte, les compagnies ne font pas les mêmes services de l'une à l'autre.
	<i>L'animateur invite les membres du Comité intéressés à visiter le site Internet de RECYC-QUÉBEC, qui présente des fiches de compagnies œuvrant dans la gestion des matières résiduelles.</i>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si l'acquisition de RCI Environnement se concrétise, quel sera l'impact sur le projet d'agrandissement ?</i>	M. Dussault explique que cela n'aura pas d'impact sur le projet, car RCI Environnement est déjà client du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore. La différence sera que les déchets seront acheminés au site dans des camions de WM et non plus des camions de RCI Environnement.

ACTION DE SUIVI :

- Informer le Comité de la finalité des négociations pour acquérir RCI Environnement.

4.6. Demande d'accès à l'information pour obtenir une copie des rapports de visites du MDDEFP

M. Vincelette rappelle que les membres ont demandé à obtenir des copies des rapports de visites du MDDEFP au site. Il indique que la lettre à envoyer au ministère est prête et la transmet à M. Milot pour qu'il la valide et la signe.

La lettre est brève et demande au ministère à recevoir les rapports d'inspection pour la période de janvier 2012 à aujourd'hui.

M. Milot valide et signe en direct la lettre et la retourne à M. Vincelette qui la transmettra au MDDEFP.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la réception des copies de rapports de visite du MDDEFP.

4.7. Invitation d'un représentant du MDDEFP pour expliquer leurs rôles et responsabilités aux visites au site d'enfouissement

M. Vincelette annonce qu'une lettre sera rédigée et signée par M. Milot. L'objectif est d'accueillir un représentant du MDDEFP pour la prochaine rencontre du Comité.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1. Registre des plaintes

M. Simon Mercier annonce qu'il y a eu deux plaintes adressées depuis la dernière rencontre du Comité.

La première plainte est survenue le 23 janvier. Aux dires du plaignant, il s'agissait d'un évènement ponctuel et depuis le bruit a cessé. La situation est donc rétablie.

La seconde plainte date de la nuit dernière et concernait un bruit d'alarme. Une alarme de détection du gaz s'est déclenchée, mais il s'agissait d'une fausse alerte. L'alarme sonore a été remplacée par une alarme visuelle, ce qui évitera que cette situation se reproduise.

M. Mercier explique que le 18 mars, un voisin a également appelé WM, mais sans adresser de plainte formelle. La personne a questionné WM par rapport à un bruit entendu tôt le matin. Il est apparu qu'un compacteur à déchets avait été sorti à 6 h pour effectuer certaines opérations. Or ce compacteur est un équipement qui fait du bruit lorsqu'il circule, d'où la gêne occasionnée auprès du voisin.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 5.

5.2. Registre des visites du MDDEFP

M. Mercier indique que quatre visites du MDDEFP ont eu lieu au cours des quatre derniers mois, soit le 13 décembre, le 23 janvier, le 15 février et le 15 mars. Ces visites constituent des visites de routine, effectuées au site et à la balance. Le registre des visites figure à l'Annexe 6.

6. DIVERS

Mme Faucher, représentante du Club du Faisan, demande à pouvoir désigner un autre substitut pour le Club, considérant que le président ne participe pas aux rencontres. Elle souhaite ainsi assurer une présence aux rencontres du Comité. M. Vincelette explique qu'il n'y voit pas d'inconvénient. Cependant, il a besoin d'une résolution écrite du Club qui mentionne que la personne en question a bien été désignée comme représentante du Club. Sans cette résolution, la personne désignée pourra participer aux rencontres, mais ne sera pas considérée comme déléguée du Club du Faisan.

M. Milot questionne M. Vincelette sur la volonté de Mme Bouchard et M. Côté à participer aux rencontres, considérant leur absence prolongée aux rencontres. M. Vincelette mentionne qu'il effectuera une relance auprès de ces citoyens.

Il est également mentionné que M. Michel Fontaine ne participera plus aux rencontres.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la relance effectuée auprès des membres du Comité absents de manière prolongée.
- Mettre à jour le registre des membres.

7. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le mercredi 12 juin 2013, à compter de 19 h au CFER des Chênes.

M. Dussault remercie les participants de leur présence assidue.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 19 h 49.

Élodie Rolland

Rapporteuse de la réunion